

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

États financiers consolidés
31 décembre 2023
(en dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa et de sa filiale (collectivement, l'« Administration ») aux 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

200 Apple Mill Road, Vaughan, Ontario, Canada L4K 0J8

Tél. : +1 905 326-6800, Téléc. : +1 905 326-5339, ca_vaughan_office_faxes@pwc.com



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Administration pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan (Ontario)
Le 6 mars 2024

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 248 314	9 385 602
Créances clients et autres créances (note 5)	5 941 994	4 027 279
Stocks et autres actifs courants (note 6)	585 405	562 707
	<u>16 775 713</u>	<u>13 975 588</u>
Immobilisations corporelles (note 7)	188 658 106	179 123 153
Actif au titre du droit d'utilisation (note 13)	5 658 899	7 103 724
Créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	7 330 401	6 326 560
	<u>218 423 119</u>	<u>206 529 025</u>
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 8)	14 457 966	11 672 754
Obligation locative – partie courante (note 13)	664 094	73 192
	<u>15 122 060</u>	<u>11 745 946</u>
Avantages du personnel (note 9)	5 445 844	4 191 933
Obligation locative (note 13)	6 484 304	7 148 398
Produits différés	60 000	67 500
	<u>27 112 208</u>	<u>23 153 777</u>
Capitaux propres		
Surplus d'apport	26 839 962	26 839 962
Résultats non distribués	166 776 257	157 634 895
Cumul des autres éléments du résultat global	(2 305 308)	(1 099 609)
	<u>191 310 911</u>	<u>183 375 248</u>
	<u>218 423 119</u>	<u>206 529 025</u>

Éventualités et engagements (note 12)**Approuvé par le conseil d'administration***Anne Waldes*

9694846CAB3A40A...

, administrateur

DocuSigned by:

Justin Prady

27BE56D4386F468...

, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

État consolidé du résultat net et du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Produits des activités ordinaires		
Produits des activités portuaires (note 10)	43 340 531	40 144 120
Charges d'exploitation		
Salaires et autres avantages du personnel (note 11)	9 103 464	8 519 999
Frais de réparation et d'entretien	2 692 842	2 353 103
Paiements tenant lieu de taxes	858 539	905 855
Impôts fonciers	851 341	532 502
Honoraires des professionnels et des conseillers	990 029	836 613
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (notes 7 et 13)	12 141 955	9 221 918
Frais payables à l'administration fédérale	2 006 359	1 822 031
Autres charges d'exploitation et charges administratives	5 463 643	5 262 460
Intérêts sur l'obligation locative (note 13)	468 475	39 131
	<u>34 576 647</u>	<u>29 493 612</u>
Résultat d'exploitation avant les autres produits (charges)	<u>8 763 884</u>	<u>10 650 508</u>
Autres produits (charges)		
Produits des placements	408 544	223 062
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	(31 066)	(948 638)
	<u>377 478</u>	<u>(725 576)</u>
Résultat net de l'exercice	9 141 362	9 924 932
Autres éléments du résultat global (note 9)	<u>(1 205 699)</u>	<u>2 120 932</u>
Résultat global de l'exercice	<u>7 935 663</u>	<u>12 045 864</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2021	26 839 962	147 709 963	(3 220 541)	171 329 384
Résultat net de l'exercice	-	9 924 932	-	9 924 932
Profit actuariel sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 120 932	2 120 932
Solde au 31 décembre 2022	26 839 962	157 634 895	(1 099 609)	183 375 248
Résultat net de l'exercice	-	9 141 362	-	9 141 362
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(1 205 699)	(1 205 699)
Solde au 31 décembre 2023	26 839 962	166 776 257	(2 305 308)	191 310 911

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	9 141 362	9 924 932
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (notes 7 et 13)	12 141 955	9 221 918
Charges au titre des avantages du personnel (note 9)	834 005	1 056 882
Montants capitalisés au titre des avantages futurs du personnel (note 9)	(785 793)	(782 743)
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	31 066	948 638
Augmentation d'une créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	(1 003 841)	(403 149)
Produits différés	(7 500)	(7 500)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	(1 914 715)	102 327
Diminution (augmentation) des stocks et des autres actifs courants	(22 698)	(197 279)
Diminution (augmentation) des dettes fournisseurs et autres dettes	2 785 212	(4 405 386)
	<u>21 199 053</u>	<u>15 458 640</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(20 265 624)	(23 457 633)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	2 475	-
	<u>(20 263 149)</u>	<u>(23 457 633)</u>
Activités de financement		
Paiements de l'obligation locative	(73 192)	(2 536)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice		
	862 712	(8 001 529)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
	<u>9 385 602</u>	<u>17 387 131</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
	<u>10 248 314</u>	<u>9 385 602</u>
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	7 489 153	1 253 529
Placements à court terme	2 759 161	8 132 073
	<u>10 248 314</u>	<u>9 385 602</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

1 Nature des activités

L'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa (l'« Administration ») exerce ses activités en vertu de la *Loi maritime du Canada* et aux termes des lettres patentes délivrées par le ministre fédéral des Transports.

L'Administration est une société sans capital-actions qui a été établie en vertu d'une loi fédérale. L'adresse de son siège social est le 605 James Street North, Hamilton (Ontario), Canada.

L'Administration, qui est gérée par un conseil d'administration formé de sept administrateurs, est une entreprise commerciale dont le mandat est d'être financièrement autonome. Son rôle est de développer les activités commerciales des ports de Hamilton et d'Oshawa, y compris les activités portuaires, la sûreté portuaire ainsi que l'aménagement et l'entretien des terrains. L'Administration appuie également les activités récréatives du port de Hamilton par l'entremise de son port de plaisance et de sa rampe de mise à l'eau.

2 Mode de présentation et déclaration de conformité

L'Administration dresse ses états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Il exige également que la direction ait recours à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de l'Administration. La note 4 présente les éléments très complexes ou nécessitant un haut degré de jugement, ou les éléments pour lesquels des hypothèses et des estimations importantes doivent être formulées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 6 mars 2024.

La monnaie de présentation des présents états financiers consolidés est le dollar canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de l'Administration.

3 Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration et ceux de sa filiale entièrement détenue Great Lakes Port Management Inc. (« GLPM »). GLPM est entièrement consolidée, et l'ensemble des comptes et des transactions intragroupe importants ont été éliminés à la consolidation.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts bancaires, ainsi que les placements à court terme immédiatement rachetables qui sont détenus dans de grandes institutions financières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent les terrains, les structures d'accostage, les bâtiments, les services publics, le matériel, le mobilier et le matériel de bureau, ainsi que les routes et les revêtements. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à l'Administration et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon le mode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel l'actif est mis en service, de manière à répartir son coût sur sa durée d'utilité.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

Structures d'accostage	2 – 10 %
Bâtiments	4 – 10 %
Services publics	5 – 10 %
Routes et revêtements	5 – 10 %
Matériel	5 – 20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 – 33,3 %

L'Administration ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Le montant des profits et pertes sur les sorties d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période de sortie.

Les contributions gouvernementales représentant le financement et le soutien reçus pour les immobilisations corporelles sont portées en diminution des ajouts connexes. Les ajouts, déduction faite des contributions gouvernementales, sont amortis en résultat net.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Contrats de location

L'Administration comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés, moins les avantages incitatifs à la location reçus, le cas échéant.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon le mode linéaire, sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent à l'Administration avant la fin de la durée du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète le fait que l'Administration exercera une option d'achat.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée selon le taux d'emprunt marginal de l'Administration.

L'Administration détermine son taux d'emprunt marginal en obtenant des taux d'intérêt de diverses sources de financement externes et apporte certains ajustements afin de refléter les modalités du contrat de location et le type d'actif loué.

Les paiements au titre de la location pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes et les paiements de loyer au cours d'une période de renouvellement facultatif si l'Administration a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contrats de location dont la durée est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et l'actif au titre du droit d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). À chaque date de présentation de l'information financière, les unités génératrices de trésorerie qui ont subi une perte de valeur sont réexaminées pour déterminer s'il y a possibilité de reprise de perte de valeur.

L'Administration réexamine les pertes de valeur qui pourraient être reprises chaque fois que les événements ou les circonstances le justifient.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Administration a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état consolidé de la situation financière, compte tenu des risques et des incertitudes concernant l'obligation, et il est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires provenant des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les produits de la location comptabilisés en surplus des factures de location sont classés en tant que créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire dans l'état consolidé de la situation financière.

À la note 10, l'Administration présente de façon distincte les autres produits reçus des locataires inclus dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, lesquels comprennent les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires, lesquelles sont comptabilisées conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les autres produits reçus des locataires sont comptabilisés lorsque l'Administration a rempli son obligation de prestation en fournissant aux locataires les services convenus dans les contrats de location, pour un montant correspondant à la composante des produits attribuée à cette obligation de prestation.

Les produits des activités portuaires comprennent les droits de quai et les droits de port et sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie, à un moment précis. Les produits des activités du port de plaisance comprennent les produits tirés de la location de places à quai et de l'entreposage de bateaux et sont comptabilisés à mesure que l'obligation de prestation est remplie, au fil du temps. Les produits de GLPM comprennent les frais de gestion et sont comptabilisés à mesure que l'obligation de prestation est remplie, au fil du temps.

Surplus d'apport

L'Administration a été constituée sans capital-actions. Les actifs donnés à l'Administration par le gouvernement du Canada, ou expropriés par ce dernier, sont traités en tant qu'augmentation, ou diminution, du surplus d'apport.

Avantages du personnel

L'Administration offre trois régimes de retraite. Les membres du personnel qui ont été recrutés avant le 1^{er} juillet 2011 participent à un régime à prestations définies et à un régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants (« RRCD »), tandis que ceux engagés après le 1^{er} juillet 2011 participent à un régime à cotisations définies.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les participants aux régimes est établi par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, à partir des meilleures estimations et hypothèses de la direction concernant l'augmentation des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, les coûts des soins de santé prévus et d'autres facteurs actuariels. Les prestations de retraite à verser à un participant sont fonction du nombre d'années de service et de son salaire moyen. Aux termes du régime à cotisations définies, les participants peuvent verser des cotisations dans la caisse de retraite de l'Administration, jusqu'à concurrence des maximums annuels imposés par la loi.

Le passif au titre du régime de retraite à prestations définies qui est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par une actualisation des sorties de trésorerie futures estimées au moyen du taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite connexe. Le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au titre du régime de retraite agréé tient aussi compte des exigences de capitalisation minimale selon la limite requise énoncée au paragraphe 64 de la Norme comptable internationale 19, *Avantages du personnel*.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans la période au cours de laquelle ils surviennent, dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement à l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour les périodes ultérieures. Les montants classés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services rendus au cours de la période, l'élément comptabilisé du coût des services passés, s'il en est, et le coût financier du passif au titre des prestations de retraite sont incorporés aux mêmes postes que le coût de rémunération connexe dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis; autrement, il est amorti selon le mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis.

Le coût du régime de retraite à cotisations définies est passé en salaires et autres charges au titre des avantages du personnel à mesure que les cotisations sont versées dans le régime.

Paiements tenant lieu de taxes municipales

Les paiements tenant lieu de taxes municipales sont calculés en fonction des évaluations municipales, ajustées selon la loi fédérale intitulée *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Ce montant est inscrit en charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Conformément au règlement intervenu entre Transports Canada, l'Administration portuaire d'Oshawa (poursuivant ses activités au sein de l'Administration) et la Ville d'Oshawa en date du 15 juillet 2010, la ville d'Oshawa a convenu d'annuler les paiements annuels tenant lieu de taxes jusqu'au 25 janvier 2027.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Frais payables à l'administration fédérale

Afin de conserver ses lettres patentes en règle, l'Administration doit verser annuellement un montant à Transports Canada qui est calculé sur le montant brut des produits des activités ordinaires, comme suit :

Montant brut des produits des activités ordinaires	Charge
Jusqu'à 10 000 000 \$	2 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 \$	4 %
Sur la prochaine tranche de 40 000 000 \$	6 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 \$	4 %
Plus de 70 000 000 \$	2 %

Ce montant est inclus dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Impôt sur le résultat

L'Administration est exonérée de l'impôt sur le résultat en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie s'y rattachant ont expiré ou ont été transférés et que l'Administration a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

- Classement

L'Administration classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- les instruments devant être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net); et
- les instruments devant être évalués au coût amorti.

Le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

L'Administration ne détient actuellement aucun actif devant être évalué ultérieurement à la juste valeur.

- Comptabilisation initiale et ultérieure
 - Actifs financiers au coût amorti

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Les actifs financiers au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres créances. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier. Par la suite, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres créances sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances clients et autres créances sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, elles sont présentées dans les actifs non courants.

- Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue le passif financier au montant devant être payé moins, lorsqu'il est significatif, un escompte pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont classées dans les passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, elles sont présentées dans les passifs non courants.

- Dépréciation

L'Administration évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients et autres créances, l'Administration applique, comme le permet IFRS 9 *Instruments financiers*, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des créances. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients et autres ont été regroupées en fonction de caractéristiques de crédit communes et du nombre de jours de retard de paiement. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les créances clients et autres créances sont radiées lorsqu'il n'est pas raisonnable de croire qu'elles seront recouvrées. Plusieurs facteurs permettent de déterminer qu'il n'est pas raisonnable de croire que les montants seront recouverts, notamment des difficultés financières importantes du débiteur, des paiements en souffrance et la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

4 Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements dans l'application des méthodes comptables retenues et doit faire des estimations et formuler des hypothèses pour l'avenir. La réalité peut s'avérer différente de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations et les autres jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, dont des attentes à propos d'événements futurs qui, de l'avis de la direction, sont raisonnables dans les circonstances. Les principaux jugements et les principales estimations comptables faits par l'Administration lors de la préparation des états financiers consolidés sont présentés ci-dessous.

Provisions et obligations au titre des avantages du personnel

En raison de la nature des obligations au titre des avantages du personnel, une part considérable de leur calcul est basée sur des estimations ou sur le jugement, ce qui inclut les hypothèses concernant l'avenir. Le degré de réalisation de ces facteurs incertains pourrait différer de façon significative des estimations, ce qui causerait des écarts par rapport aux obligations estimées. Par conséquent, les différences entre les montants réels et les obligations comptabilisées peuvent avoir une incidence sur les résultats des périodes concernées. Le calendrier des sorties de ressources en vue de l'extinction d'une obligation est exposé aux mêmes facteurs incertains. Une analyse de la sensibilité des obligations au titre des avantages du personnel figure à la note 9. Chaque analyse de sensibilité présentée à la note 9 repose sur la substitution d'une hypothèse, les autres hypothèses étant maintenues constantes. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les changements touchant certaines des hypothèses peuvent afficher une corrélation. Aux fins du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée (valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la date de clôture) est la même que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Dans le cas des régimes capitalisés, l'Administration s'assure que les placements sont gérés selon un cadre d'appariement actif-passif conçu en vue d'obtenir des placements à long terme en concordance avec les obligations des régimes de retraite. L'objectif du cadre d'appariement actif-passif de l'Administration consiste à appairer les actifs et les obligations au titre des prestations en investissant dans des titres à long terme assortis d'un taux d'intérêt fixe dont l'échéance concorde avec le calendrier de versement des prestations, et qui sont libellés dans la même monnaie que les obligations. L'Administration surveille activement le degré d'appariement entre la durée et le rendement attendu des placements, d'une part, et les sorties de trésorerie attendues relativement aux obligations au titre des prestations, d'autre part. L'Administration n'a pas modifié le processus suivi pour gérer ses risques par rapport aux périodes antérieures et n'utilise pas de dérivés pour gérer le risque. Les placements sont diversifiés, de sorte que la défaillance d'un placement n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau des actifs pris dans son ensemble. En 2023, une bonne part des actifs consistait en des titres de capitaux propres et des obligations. L'Administration estime que les titres de capitaux propres offrent les meilleurs rendements à long terme et présentent un niveau de risque acceptable. Les régimes ne sont pas exposés à un risque de change important.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Contrats de location

L'Administration conclut divers types de contrats et exerce une grande part de jugement pour déterminer si un contrat contient un bien déterminé et si elle a le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé.

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un incitatif économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Les options de prolongation (ou les périodes postérieures aux options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du contrat de location que s'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé (ou qu'il ne sera pas résilié). L'évaluation est révisée si un événement important ou un changement de circonstances important survient qui a une incidence sur l'évaluation et qui est sous le contrôle de l'Administration en tant que locataire.

Pour déterminer la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative, l'Administration doit estimer le taux d'emprunt marginal spécifique à l'actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé. Les taux d'emprunt marginaux sont susceptibles de changer en raison de l'évolution du contexte commercial et macroéconomique.

5 Créances clients et autres créances

	2023 \$	2022 \$
Créances clients et autres créances	6 035 954	4 115 687
Moins la provision pour créances douteuses (note 14)	93 960	88 408
	<u>5 941 994</u>	<u>4 027 279</u>

6 Stocks et autres actifs courants

	2023 \$	2022 \$
Stocks	138 227	229 527
Charges payées d'avance	447 178	333 180
	<u>585 405</u>	<u>562 707</u>

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

7 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Quais et services \$	Matériel \$	Aménagement des immobili- sations en cours \$	Total \$
1^{er} janvier 2022						
Coût	48 630 273	104 338 728	137 159 334	15 745 489	6 568 927	312 442 751
Cumul des amortissements	-	(63 177 314)	(71 970 953)	(11 578 810)	-	(146 727 077)
Valeur comptable nette	48 630 273	41 161 414	65 188 381	4 166 679	6 568 927	165 715 674
Exercice clos le 31 décembre 2022						
Ajouts, montant net	59 309	14 491 875	7 561 268	1 345 181	-	23 457 633
Cessions – coût	-	(403 384)	(545 254)	(41 820)	-	(990 458)
Cessions – cumul des amortissements	-	-	-	41 820	-	41 820
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(3 568 781)	(4 613 042)	(919 693)	-	(9 101 516)
	59 309	10 519 710	2 402 972	425 488	-	13 407 479
Valeur comptable nette à la clôture	48 689 582	51 681 124	67 591 353	4 592 167	6 568 927	179 123 153
1^{er} janvier 2023						
Coût	48 689 582	118 427 219	144 175 348	17 048 850	6 568 927	334 909 926
Cumul des amortissements	-	(66 746 095)	(76 583 995)	(12 456 683)	-	(155 786 773)
Valeur comptable nette	48 689 582	51 681 124	67 591 353	4 592 167	6 568 927	179 123 153
Exercice clos le 31 décembre 2023						
Ajouts, montant net	3 581	9 713 439	9 466 060	1 082 544	-	20 265 624
Cessions – coût	-	(38 238)	-	(265 284)	-	(303 522)
Cessions – cumul des amortissements	-	4 698	-	265 283	-	269 981
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(3 996 364)	(5 686 502)	(1 014 264)	-	(10 697 130)
	3 581	5 683 535	3 779 558	68 279	-	9 534 953
Valeur comptable nette à la clôture	48 693 163	57 364 659	71 370 911	4 660 446	6 568 927	188 658 106
31 décembre 2023						
Coût	48 693 163	128 102 420	153 641 408	17 866 110	6 568 927	354 872 028
Cumul des amortissements	-	(70 737 761)	(82 270 497)	(13 205 664)	-	(166 213 922)
Valeur comptable nette	48 693 163	57 364 659	71 370 911	4 660 446	6 568 927	188 658 106

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

L'Administration continue de faire progresser le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle (le « projet ») en partenariat avec Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, la ville de Hamilton, la ville de Burlington et US Steel Canada. En septembre 2013, un jalon important a été franchi avec l'annonce par les partenaires de la signature de toutes les ententes légales sur le financement et la mise en œuvre du projet. Un entrepreneur du projet est entré en activités en 2015 afin de permettre la construction des installations de confinement et d'enfouissement. À ce jour, l'Administration a versé 6,6 M\$. Cette somme est comptabilisée à titre d'aménagement des immobilisations en cours dans les immobilisations corporelles. Aucun engagement en trésorerie n'a été pris en 2023 relativement au projet.

Les achats d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice comprennent un montant d'environ 1,2 M\$ (1,2 M\$ en 2022) relatif à des ajouts qui n'ont pas encore été payés.

8 Dettes fournisseurs et autres dettes

	2023 \$	2022 \$
Dettes fournisseurs	3 848 763	1 656 525
Charges à payer	5 900 607	6 170 773
Produits différés	1 475 729	1 010 109
Dépôts de garantie	3 232 867	2 835 347
	14 457 966	11 672 754

9 Avantages du personnel

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies (« régime de retraite »), un régime de retraite complémentaire à l'intention des dirigeants (« RRCD »), un régime d'avantages complémentaires de retraite (« régime d'autres avantages ») et un régime de retraite à cotisations définies. Certaines informations concernant ces régimes figurent ci-après.

Régime de retraite, RRCD et régime d'autres avantages

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies au Canada dont les prestations sont fonction des gains ouvrant droit à pension des membres du personnel et de la durée de leur service. Le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux membres du personnel depuis le 30 juin 2011.

La majorité des paiements de prestations sont versés à même des fonds administrés par des fiduciaires; toutefois, dans le cas du régime non capitalisé, l'Administration assume les obligations au titre du versement des prestations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par la réglementation et les pratiques locales en usage. La responsabilité de ces régimes et de la supervision de tous les aspects des régimes, y compris les décisions de placement et l'établissement des calendriers de cotisations, incombe à l'Administration. L'Administration a mis sur pied un comité de retraite pour aider à gérer les régimes et a retenu les services de professionnels indépendants chevronnés, notamment des gestionnaires de placement, des actuaires, des dépositaires et des fiduciaires.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les éléments comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>		<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Valeur actualisée des obligations du régime capitalisé	18 036 193	16 352 018	-	-
Juste valeur des actifs du régime	(19 107 874)	(17 338 300)	-	-
Incidence du plafonnement de l'actif	2 253 826	1 357 077	-	-
Déficit du régime capitalisé	1 182 145	370 795	-	-
Valeur actualisée des obligations du régime non capitalisé	3 792 499	3 391 338	471 200	429 800
Déficit du régime	4 974 644	3 762 133	471 200	429 800

Le tableau suivant présente l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>		<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Aux 1 ^{er} janvier	19 743 356	25 473 660	429 800	561 600
Coût des services rendus au cours de l'exercice	603 155	847 780	7 700	13 800
Coût financier des obligations	1 010 705	778 193	21 800	17 100
Écarts actuariels	1 215 715	(6 592 979)	25 600	(149 600)
Prestations versées	(744 239)	(763 298)	(13 700)	(13 100)
Aux 31 décembre	21 828 692	19 743 356	471 200	429 800

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>		<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Aux 1 ^{er} janvier	17 338 300	19 996 534	-	-
Coût financier des actifs des régimes	878 023	599 991	-	-
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	863 697	(3 264 570)	-	-
Cotisations patronales	772 093	769 643	13 700	13 100
Prestations versées	(744 239)	(763 298)	(13 700)	(13 100)
Aux 31 décembre	19 107 874	17 338 300	-	-

Les actifs des régimes, qui, pour la plupart, servent à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de l'Administration, s'établissent comme suit :

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Non cotés \$	%	Non cotés \$	%
Instruments de capitaux propres				
Fonds d'actions canadiennes	2 675 110	14	2 427 357	14
Fonds d'actions étrangères	5 541 283	29	5 028 120	29
	8 216 393	43	7 455 477	43
Instruments à revenu fixe				
Fonds obligataires	5 350 199	28	4 854 719	28
Obligations à long terme	5 350 206	28	4 854 724	28
	10 700 405	56	9 709 443	56
Marché monétaire	191 076	1	173 380	1
	19 107 874	100	17 338 300	100

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans le résultat net.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>		<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	603 155	847 780	7 700	13 800
Coût financier des obligations	1 010 705	778 193	21 800	17 100
Coût financier des actifs des régimes	(878 023)	(599 991)	-	-
Coût financier des limites du montant comptabilisé	68 668	-	-	-
Montant total, compris dans les salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	804 505	1 025 982	29 500	30 900

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

	<u>Régime de retraite et RRCD</u>		<u>Régime d'autres avantages</u>	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	863 697	(3 264 570)	-	-
Perte actuarielle sur les obligations au titre des prestations	(25 738)	(207 423)	-	-
Changements dans les hypothèses financières	(1 189 977)	6 800 402	(25 600)	149 600
Incidence du plafonnement de l'actif	(828 081)	(1 357 077)	-	-
Autres éléments du résultat global	(1 180 099)	1 971 332	(25 600)	149 600

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues.

	Régime de retraite et RRCD		Régime d'autres avantages	
	2023 %	2022 %	2023 %	2022 %
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,6	5,1	4,6	5,1
Progression des salaires	3,5	3,5	s. o.	s. o.
Coût des prestations pour les exercices clos les 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,6	5,1	4,6	5,1
Progression des salaires	3,5	3,5	s. o.	s. o.

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à la modification d'hypothèses. Les effets de la modification d'une hypothèse sur chacun des régimes sont pondérés proportionnellement par rapport au total des obligations des régimes afin d'obtenir l'incidence globale pour chaque hypothèse présentée.

Une analyse de la sensibilité des régimes de retraite à prestations définies de l'Administration est présentée ci-après :

	Incidence sur le régime de retraite et sur le RRCD		Incidence sur le régime d'autres avantages	
	Augmentation %	Diminution %	Augmentation %	Diminution %
Variation de 0,5 % du taux d'actualisation	(6,5)	7,2	(7,1)	6,9
Variation de 0,5 % du taux de croissance des salaires	1,5	(1,4)	s. o.	s. o.
Variation de 0,5 % de l'espérance de vie	(0,9)	1,0	(0,6)	0,6

Les cotisations devant être versées aux régimes de retraite au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 s'élèvent à 791 728 \$. Au 31 décembre 2023, le cumul des pertes actuarielles comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat global se chiffrait à 2 305 308 \$ (1 099 609 \$ en 2022).

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

L'actuaire de l'Administration prépare les évaluations annuelles des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées en choisissant le 1^{er} janvier comme date d'évaluation et en extrapolant jusqu'au 31 décembre. Les évaluations actuarielles les plus récentes du régime de retraite et du RRCD à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2023. Les prochaines évaluations de ces régimes aux fins de capitalisation seront en date du 31 décembre 2024.

De par ses régimes à prestations définies, l'Administration est exposée à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

Volatilité des actifs

Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation établi par référence au taux de rendement des obligations de sociétés; si le rendement des actifs des régimes est inférieur au rendement prévu, un déficit est créé. Les régimes affichent une forte proportion de titres de capitaux propres qui, selon les attentes, devraient afficher à long terme un rendement supérieur à celui des obligations des sociétés, en contrepartie d'un élément de volatilité et de risque à court terme.

Lorsque les régimes auront été en place pendant un certain temps, l'Administration compte réduire le niveau du risque de placement en investissant davantage dans des actifs permettant un meilleur appariement avec les passifs.

L'Administration estime cependant que, vu la nature à long terme des passifs des régimes et la solidité du groupe, le maintien d'un certain niveau de placements en titres de capitaux propres demeure approprié dans le cadre de sa stratégie à long terme, qui consiste à gérer les régimes avec efficience.

Variations des rendements des obligations

Une diminution des rendements des obligations de sociétés se traduira par une augmentation des passifs des régimes, bien que celle-ci sera contrebalancée en partie par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les régimes.

Risque d'inflation

La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation; une hausse de l'inflation se traduit par une augmentation des passifs (bien que, dans la plupart des cas, le taux des augmentations au titre de l'inflation soit plafonné afin de protéger les régimes contre une hyperinflation). Comme la majorité des actifs des régimes sont soit imperméables à l'inflation (obligations à taux fixes), soit en faible corrélation avec l'inflation (titres de capitaux propres), une hausse de l'inflation fait également augmenter le déficit.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Espérance de vie

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations viagères aux participants, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'échelonnement prévu des versements de prestations de retraite non actualisés.

	Moins de 1 an \$	Entre 1 an et 2 ans \$	Entre 2 et 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Régime de retraite et RRCD	744 700	842 200	3 012 000	54 798 000	59 396 900
Régime d'autres avantages	21 200	21 100	67 300	1 315 900	1 425 500
Au 31 décembre 2023	<u>765 900</u>	<u>863 300</u>	<u>3 079 300</u>	<u>56 113 900</u>	<u>60 822 400</u>

Régime à cotisations définies

Les cotisations patronales au régime à prestations définies s'établissent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Cotisations patronales	<u>210 942</u>	<u>170 085</u>

10 Produits des activités portuaires

	2023 \$	2022 \$
Port	4 234 770	3 989 169
Quais et autres immobilisations	31 216 795	31 565 530
GLPM	4 095 849	1 864 639
Produits de location comptabilisés sur une base linéaire	1 003 841	403 149
Port de plaisance	<u>2 789 276</u>	<u>2 321 633</u>
	<u>43 340 531</u>	<u>40 144 120</u>

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires sont détaillées dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Loyer de base	28 436 593	29 115 520
Autres produits reçus des locataires a)	2 721 550	2 402 113
	<u>31 158 143</u>	<u>31 517 633</u>

- a) Les autres produits reçus des locataires comprennent les charges imputées pour les services suivants : collecte des ordures, services de conciergerie, contrôle des animaux et insectes nuisibles, nettoyage des fenêtres, sécurité, services publics et entretien.

11 Salaires et autres avantages du personnel

	2023 \$	2022 \$
Traitements et salaires (y compris les indemnités de fin de contrat de travail)	7 007 548	6 285 957
Coût des prestations de retraite – régime à cotisations définies	210 942	170 085
Coût des prestations de retraite – régime à prestations définies et RRCD	804 505	1 025 982
Charges au titre des autres avantages	1 080 469	1 037 975
	<u>9 103 464</u>	<u>8 519 999</u>

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Rémunération des principaux dirigeants

L'information qui suit doit être fournie conformément aux règlements sur la gestion de l'Administration.

La rémunération totale prend en compte la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, du chef de la direction et de tous les membres du personnel dont la rémunération dépasse 255 597 \$ par année.

Nom	Titre	2023		2022	
		Salaire \$	Avantages imposables \$	Total \$	Total \$
Bradley, David	Administrateur	29 950	-	29 950	29 950
Davis, Meghan	Administratrice	30 000	-	30 000	30 000
DiGregorio, Nancy	Administratrice	16 900	-	16 900	-
Hamilton, Ian	Président et chef de la direction, Hamilton	526 569	2 807	529 376	569 274
Howlett, James	Administrateur	6 983	-	6 983	28 950
Knight, Janet	Vice-présidente exécutive	316 227	2 573	318 800	320 081
Loomis, Christopher	Administrateur	27 550	-	27 550	14 900
Waldes, Anne	Administratrice	35 000	-	35 000	35 000
		989 179	5 380	994 559	1 028 155

12 Éventualités et engagements

L'Administration a des passifs éventuels relatifs à des actions en justice intentées dans le cadre normal de ses activités. Il n'est pas prévu que des passifs significatifs découlent des passifs éventuels, à l'exception de ceux à l'égard desquels une provision a été constituée.

Limite d'emprunt et facilité de crédit

L'Administration a une limite d'emprunt totale de 45,5 M\$ (45,5 M\$ en 2022). L'article 9.3 des lettres patentes définit ce qui est considéré comme un emprunt.

L'Administration dispose d'une facilité de crédit à vue de 7,5 M\$ qui n'avait pas été utilisée au 31 décembre 2023.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

13 Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative

En 2022, l'Administration a conclu un bail immobilier par l'entremise de sa filiale GLPM. L'actif au titre du droit d'utilisation est présenté dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Coût	7 224 126	7 224 126
Cumul des amortissements	(1 565 227)	(120 402)
Valeur comptable nette aux 31 décembre	<u>5 658 899</u>	<u>7 103 724</u>

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'obligation locative de l'Administration se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Un an au plus	1 112 500	541 667
Plus d'un an, mais cinq ans au plus	7 151 167	8 263 667
Total de l'obligation locative non actualisée aux 31 décembre	<u>8 263 667</u>	<u>8 805 334</u>

L'obligation locative actualisée est présentée dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Courante	664 094	73 192
Non courante	6 484 304	7 148 398
Valeur comptable de l'obligation locative aux 31 décembre	<u>7 148 398</u>	<u>7 221 590</u>

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, l'obligation locative a été évaluée à la valeur actualisée des paiements résiduels au titre de la location, calculée au moyen du taux d'emprunt marginal de l'Administration de 6,5 % au 1^{er} décembre 2022. L'actif au titre du droit d'utilisation a été évalué au montant correspondant à l'obligation locative. Aucun loyer payé d'avance ni aucun paiement de loyer à payer relativement à ce contrat de location n'aurait nécessité un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date des demandes initiales.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

	2023 \$	2022 \$
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	468 475	39 131
Charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur	8 760	11 048
	477 235	50 179

Contrats de location simple – bailleur

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Un an au plus	24 015 867	20 885 648
Année 2	22 788 182	19 138 875
Année 3	19 120 264	17 209 526
Année 4	16 744 361	12 814 529
Année 5	13 908 631	10 633 978
Plus de cinq ans	64 190 196	56 860 827
	160 767 501	137 543 383

14 Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, et des dettes fournisseurs et autres dettes correspond approximativement à leur juste valeur.

Justes valeurs, y compris les méthodes d'évaluation et les hypothèses appliquées

Le tableau qui suit résume la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers aux 31 décembre 2023 et 2022.

	2023 \$	2022 \$
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 248 314	9 385 602
Créances clients et autres créances	5 941 994	4 027 279
Passifs		
Dettes fournisseurs et autres dettes	14 457 966	11 672 754

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

Risque de marché

- Risque de change

L'Administration n'est pas exposée au risque de fluctuations des taux de change.

- Risque de prix

L'Administration n'est pas exposée au risque de prix.

- Risque de taux d'intérêt

L'exposition de l'Administration aux risques généraux de taux d'intérêt se limite au montant utilisé sur sa facilité de crédit à vue.

- Risque de taux d'intérêt

L'Administration n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt, car elle n'a pas contracté d'emprunts importants pour l'instant.

Risque de crédit

L'Administration a une exposition limitée à la concentration du risque de crédit. Elle place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ainsi que sa trésorerie soumise à restrictions, auprès de grandes institutions financières canadiennes ayant une cote de solvabilité élevée. Le risque de crédit associé aux créances clients et autres créances est réduit au minimum puisque l'Administration évalue le dossier de crédit des nouveaux clients, surveille les échéances des créances clients et autres créances et communique avec les débiteurs pour les paiements. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspondait à la valeur comptable des créances clients. La juste valeur des créances clients et autres créances ainsi que des dettes fournisseurs et autres dettes se rapproche de la valeur comptable de ces instruments en raison de leur échéance rapprochée.

Aucun actif financier n'est en souffrance, à l'exception de certaines créances clients et de créances courantes. Au 31 décembre 2023, les créances clients et autres créances courantes totalisaient 3 718 409 \$ (3 030 693 \$ en 2022), celles qui étaient en souffrance mais non dépréciées montaient à 2 184 971 \$ (977 308 \$ en 2022), et celles qui étaient dépréciées se chiffraient à 93 960 \$ (88 408 \$ en 2022). Le tableau suivant présente l'analyse par échéance de ces deux catégories de créances.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

	2023 \$	2022 \$
Créances clients et autres créances		
Courantes (moins de 30 jours)	3 718 409	3 030 693
En souffrance mais non dépréciées (plus de 30 jours)	2 184 971	977 308
Dépréciées	93 960	88 408
En souffrance mais non dépréciées		
Jusqu'à 3 mois	1 925 495	479 689
De 3 à 6 mois	259 476	497 619
Dépréciées		
Plus de 6 mois	93 960	88 408

Le tableau suivant résume la variation de la provision pour créances clients douteuses.

	2023 \$	2022 \$
Provision pour créances douteuses		
À l'ouverture de l'exercice	88 408	76 922
Dotation	9 052	20 891
Créances sorties pendant l'exercice	(3 500)	(9 405)
À la clôture de l'exercice	93 960	88 408

Risque de liquidité

Des prévisions de flux de trésorerie sont effectuées pour suivre les besoins en trésorerie de l'Administration et assurer que celle-ci dispose d'une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels en tout temps.

La trésorerie détenue par l'Administration en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement est investie dans des dépôts à court terme remboursables portant intérêt et ayant une échéance d'au plus 12 mois; ces instruments sont sélectionnés de façon à ce que leurs échéances et leur liquidité permettent une marge de manœuvre suffisante, tel qu'il a été déterminé par les prévisions susmentionnées.

À la date de clôture, l'Administration détenait des dépôts à court terme remboursables totalisant 2 759 159 \$ (8 132 073 \$ en 2022) disponibles pour générer rapidement des entrées de trésorerie aux fins de la gestion du risque de liquidité.

Les passifs financiers de l'Administration consistent en des dettes fournisseurs et autres dettes totalisant 4 441 679 \$ (2 077 275 \$ en 2022) qui comportent des échéances contractuelles d'au plus trois mois.

Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Notes annexes

31 décembre 2023

(en dollars canadiens)

15 Gestion du capital

L'Administration gère son capital et la disponibilité de ses facilités de crédit de manière à s'assurer d'avoir une structure financière et une capacité d'emprunt adéquates lui conférant une flexibilité financière et une liquidité suffisante. Cela peut exiger l'établissement de nouvelles facilités de crédit, selon les besoins. Dans le cadre de son évaluation globale, l'Administration surveille sa capacité génératrice d'entrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible.